

SOMMAIRE

	Page
Point 5 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés (<i>suite</i>)	73

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Belgique, Bulgarie, Chili, Hongrie, Mexique, Philippines, Pologne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

En l'absence du Président, M. Trujillo (Equateur), vice-président, assume la présidence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/2816 et Corr.1, E/2832, E/2845, E/L.703) [suite]

ETUDES RELATIVES AU RÔLE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (E/2845, E/L.703)

1. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) déclare que l'énergie nucléaire est appelée à jouer un rôle important dans le développement économique du monde. Le premier réacteur atomique a été mis en service il y a 13 ans seulement et un peu plus de deux ans se sont écoulés depuis que le président Eisenhower a présenté à l'Organisation des Nations Unies son programme mondial tendant à orienter l'utilisation de cette énergie vers des fins constructives plutôt que destructives¹. On ne peut pas s'attendre à des miracles d'un jour à l'autre, mais les progrès de la science et de l'industrie en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique sont impressionnants. Il est probable que la contribution la plus importante de l'énergie atomique au bien-être de l'homme sera dans le domaine de la production d'électricité. Au point de vue purement économique, aucune des centrales électriques atomiques prévues ne pourra concurrencer immédiatement les centrales de type classique. En effet,

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Séances plénières, 470^e séance.

la planification et l'installation de centrales atomiques coûtent très cher. Toutefois, le fonctionnement de ces centrales permettra de rassembler des données précieuses, tant économiques que techniques, qui seront utiles à tous ceux qui s'intéressent à l'utilisation de l'énergie atomique en vue du développement économique, en particulier aux pays sous-développés, avec lesquels les Etats-Unis veulent partager les connaissances qu'ils ont acquises. Lorsque les avantages économiques de l'énergie nucléaire deviendront patents, la plupart des nouvelles centrales seront des centrales nucléaires. Il est évident que les incidences économiques du développement de l'énergie nucléaire sont considérables, tant pour les Etats-Unis que pour les autres pays. Le rythme du développement variera nécessairement d'un pays à l'autre selon les conditions propres à chaque pays. Dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, les Etats-Unis ont adopté une politique de coopération internationale fondée sur les principes établis par le président Eisenhower. C'est dans le cadre de cette collaboration que les Etats-Unis mettent des installations et des renseignements à la disposition d'autres pays. Par exemple, il a été annoncé, en février dernier, que les Etats-Unis mettraient 20.000 kilogrammes d'uranium 235 à la disposition de pays qui voudront l'utiliser dans les réacteurs nucléaires. D'autre part, 40 bibliothèques complètes sur l'énergie atomique représentant chacune plus de 200.000 pages de documentation ont été envoyées à l'étranger et 200 étudiants sont venus de l'étranger faire des études sur le développement de l'énergie nucléaire.

2. Cette forme de coopération a également commencé à se manifester à l'Organisation des Nations Unies. L'été dernier, la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques s'est tenue à Genève; en automne, un Comité scientifique a été créé pour l'étude des radiations ionisantes. Maintenant, on vient d'approuver un projet de statut pour une Agence internationale de l'énergie atomique. Une conférence doit se réunir en automne prochain pour prendre une décision définitive quant à la création de ce nouvel organisme des Nations Unies. Les liens de l'Agence avec le Conseil économique et social seront étroits, et elle sera tenue de présenter à ce dernier des rapports sur les questions relevant de sa compétence. Etant donné les progrès rapides de la technologie nucléaire et de sa diffusion internationale, il conviendrait que le Conseil entreprenne dès maintenant un programme d'études sur les aspects économiques du développement de l'énergie atomique. Pour commencer, le Secrétaire général pourrait rédiger un rapport sur les applications possibles de l'énergie nucléaire au développement économique, qui analyserait les études et les publications parues sur les utilisations économiques possibles de l'énergie nucléaire actuellement disponible. Ce rapport rendrait également compte des travaux entrepris à ce propos par les institutions spécialisées, des débats que les commissions économiques régionales ont consacrés à cette question, ainsi que des études effectuées par les gouvernements ou les organismes privés.

Les avantages d'un tel inventaire au point de vue du développement économique sont évidents.

3. Il est impossible de prévoir jusqu'où mènera la révolution atomique, mais il est certain que tous les pays, quel que soit leur stade de développement économique, bénéficieront nécessairement des progrès de la technologie nucléaire. En réalité, sans cette nouvelle source d'énergie, le niveau de vie risquerait même de baisser. Pour les pays qui ne sont pas encore complètement industrialisés, l'énergie atomique aura notamment l'avantage de permettre d'abrèger le processus de développement.

4. Dans bien des cas, l'atome pourra fournir l'énergie voulue dans les régions où les ressources hydrauliques, la houille ou le pétrole font défaut. L'énergie atomique peut être jusqu'à 25.000 fois supérieure à l'énergie musculaire. En présence de ces possibilités, il est plus que jamais indispensable que les nations travaillent de concert dans l'intérêt du bien-être de l'humanité. L'énergie atomique multiplie le pouvoir de faire le bien ou le mal à un point qui n'a jamais été imaginé dans le passé. La collaboration internationale est donc d'autant plus essentielle, et le Conseil économique et social est appelé à y jouer un rôle important.

5. M. FIRESTONE (Canada) tient d'abord à rendre hommage aux Etats-Unis pour l'initiative qu'ils viennent de prendre au sujet de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins du développement économique. La délégation canadienne, qui compte parmi les auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.703), appuie sans réserve le programme envisagé. Il reste encore beaucoup à apprendre dans le domaine de l'énergie atomique et son application au développement économique, notamment en matière de technologie et de financement, et il faudra résoudre maints problèmes avant de pouvoir faire servir cette énergie au développement économique. Le Canada prend une part active à la constitution de l'Agence internationale de l'énergie atomique et accorde une importance particulière à la contribution que les pays évolués peuvent apporter aux pays sous-développés. Il estime qu'il faudrait s'efforcer d'utiliser les ressources disponibles au mieux des intérêts des pays qui en ont le plus besoin.

6. M. Firestone pense que le projet de résolution commun est satisfaisant et mérite l'appui du Conseil.

7. M. GOZARD (France) rappelle qu'après être apparue une première fois sous une forme terrifiante, l'énergie atomique a de nouveau retenu l'attention de tous, et cette fois, semble-t-il, de façon durable, à l'occasion de la Conférence de Genève. Il est donc nécessaire de chercher à déterminer la place de l'énergie atomique dans le développement économique et dans tous les domaines qui intéressent les conditions de vie et de travail de l'humanité. Le développement économique continue de dépendre des investissements, des matières premières, du capital technique et de l'intensité de la formation professionnelle, ainsi que de la coopération entre Etats. Or, en venant relayer à point nommé les ressources énergétiques classiques qui s'épuisent progressivement, l'énergie atomique écarte le spectre d'une pénurie qui aurait pu être catastrophique. Il n'est pas certain d'ailleurs que l'énergie atomique puisse constituer partout et toujours la source unique d'énergie; aussi paraît-il prudent de poursuivre et de développer les études concernant d'autres sources énergétiques nouvelles, question qui fait l'objet de la proposition française que le Conseil aura à étudier ultérieurement (E/2849 et Add.1). Compte tenu de ces

réserves, le rôle de l'énergie atomique dans le développement économique dépendra essentiellement de sa rentabilité. A l'heure actuelle, l'énergie atomique est sensiblement plus chère que l'énergie provenant des sources classiques, mais il ne faut pas perdre de vue que les progrès technologiques ont constamment abaissé les prix de revient. Si la comparaison porte sur les prix de revient de l'énergie classique dans des zones isolées et pauvres en houille et en pétrole, la balance semble d'ores et déjà en faveur de l'énergie atomique, et il est possible dès à présent de discerner quelques éléments de certitude quant à l'avenir de cette forme d'énergie. On sait par exemple qu'avec la multiplication des réacteurs secondaires, 1 kilogramme d'uranium, qui ne donne à présent que l'équivalent de 2.000 à 3.000 kilogrammes de charbon, pourra, dans quelques années, fournir une équivalence peut-être mille fois supérieure. Néanmoins, l'ère de l'énergie gratuite n'est pas encore venue, car l'élément combustible n'est pas le seul dont il faille tenir compte; il n'entre guère que pour 25 pour 100 au maximum dans le prix de l'énergie produite, les 75 pour 100 restants représentant les investissements, très importants et difficilement compressibles.

8. L'énergie atomique doit ouvrir à l'industrie de nouvelles possibilités dans des domaines extrêmement divers. L'utilisation des radio-éléments tend à se généraliser. Il s'agit de produits nouveaux susceptibles de multiples applications qui permettent parfois la production de nouvelles substances et qui conduisent toujours à de nouvelles méthodes, en simplifiant considérablement le processus industriel, en accélérant ainsi le développement de l'industrie, en accroissant la consommation et en abaissant les prix de revient. Par suite du développement de l'énergie atomique, certaines branches de l'industrie ont dû faire un véritable bond en avant pour satisfaire aux exigences des techniques nucléaires. La possibilité de produire l'électricité sans frais de transport ni pertes en lignes dans n'importe quelle région, et en particulier dans celles où il est impossible d'organiser un réseau d'interconnexion, sera un stimulant de dispersion et de décentralisation industrielle. Elle aidera à résoudre le problème de l'énergie pour les régions sous-développées non pourvues de sources d'énergie classiques. Il faut également mentionner les progrès techniques que peut entraîner l'utilisation généralisée des isotopes radio-actifs ainsi que l'application de l'énergie atomique à la propulsion. L'ensemble des conditions de vie et de travail de l'humanité peut ainsi se trouver progressivement modifié.

9. L'application de l'énergie atomique requiert du personnel scientifique, des techniciens, des ouvriers de plus en plus spécialisés et hautement qualifiés toujours plus nombreux. Aussi le recrutement du personnel qualifié est-il une entrave au développement des industries atomiques. Il faut donc développer l'enseignement technique, qui entraîne le développement d'autres formes d'enseignement lui servant de base, notamment l'enseignement primaire, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sociales profondes. D'autre part, on procède à des recherches qui, si elles sont couronnées de succès, modifieront profondément les conditions de vie et d'alimentation de l'homme. Les isotopes radio-actifs ont déjà été utilisés au cours de nombreuses recherches médicales, aux fins d'analyses et de diagnostics, et aussi pour les soins médicaux. Les études techniques agronomiques sont également très avancées, tout au moins au stade du laboratoire; elles tendent à créer de nouveaux hybrides ou de nouvelles races de plantes douées de nouvelles qualités de résistance aux éléments

naturels, ou qui offrent un meilleur rendement. Enfin, les industries de la conserverie et du froid subiront prochainement la concurrence de nouveaux procédés de conservation des aliments, tels que la stérilisation par radiation.

10. En raison des horizons qu'elle ouvre, l'énergie atomique ne saurait donc demeurer en dehors des préoccupations du Conseil. C'est avec cette pensée que les Etats-Unis ont pris l'initiative du projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.703). La France a décidé de s'associer à ce projet. En dehors des accords particuliers qu'elle a conclus avec des pays de différents continents, elle accueillera volontiers des techniciens désireux de parfaire leur formation ou prêter son concours pour toute étude ou tout projet entrant dans le domaine de l'atome. Elle est consciente, en effet, que seule une coordination étroite peut aider le monde à tirer tout le profit souhaitable de cette nouvelle source d'énergie. C'est pourquoi elle se préoccupe d'organiser avec les gouvernements des pays voisins une coopération extrêmement concrète et suffisamment intégrée pour leur permettre d'agir sur les plans théorique et pratique comme une entité.

11. M. PENTEADO (Brésil) estime que les possibilités d'application de l'énergie atomique au développement économique des pays sous-développés, soulignées par la Conférence de Genève, sont très encourageantes. Le Conseil est maintenant invité à prendre une première mesure qui, de l'avis de la délégation brésilienne, est indispensable. Dans le projet de résolution en cours d'examen (E/L.703), le Secrétaire général est prié de préparer un rapport sur les rôles possibles de l'énergie nucléaire dans les progrès du développement économique. L'intérêt d'un tel rapport dépendra de l'étendue des pouvoirs d'enquête du Secrétaire général, et il est fort possible qu'à sa vingt-troisième session le Conseil soit saisi d'une étude d'une grande portée. Après avoir analysé les études faites et celles qui sont en cours, le Secrétaire général devrait peut-être examiner l'ensemble du problème et procéder de la manière suivante: premièrement, il déterminerait la structure économique des pays sous-développés sous l'angle des diverses sources possibles d'énergie exploitable; deuxièmement, il préciserait les cas dans lesquels l'énergie atomique serait l'énergie la plus économique pour le développement; troisièmement, il étudierait l'ensemble de la question de l'utilisation de l'énergie atomique pour le développement économique en fonction des ressources financières disponibles et, plus précisément, des devises étrangères. Ce dernier point est d'autant plus important que les installations atomiques coûtent très cher, notamment au début, si bien qu'en l'absence de ressources financières suffisantes les pays sous-développés risqueraient de ne pas pouvoir profiter des possibilités qu'offre cette nouvelle forme d'énergie. Le Secrétaire général devrait tenir compte du rôle que l'Agence internationale de l'énergie atomique aura à jouer.

12. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi est extrêmement important; mais il serait peut-être bon d'en élargir la portée en demandant au Secrétaire général d'aller un peu au-delà de l'analyse des études déjà faites.

13. M. LOUTFI (Egypte) rappelle que l'Egypte a toujours appuyé les efforts et les décisions en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique depuis que le Président des Etats-Unis a déclaré, le 8 décembre 1953, que les travaux des savants devaient tendre à

réaliser cette utilisation². C'est pourquoi la délégation égyptienne remercie le représentant des Etats-Unis d'avoir pris l'initiative de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question des études relatives au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique. L'Egypte considère qu'il serait très utile que le Conseil économique et social prenne sa part de responsabilités. Les travaux effectués à ce sujet ne sont pas encore très nombreux et il serait bon, par conséquent, que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les institutions spécialisées, présente à une future session du Conseil un rapport détaillé sur la question. L'utilisation de l'énergie atomique dans l'industrie et dans l'agriculture offre des possibilités très intéressantes. Elle revêt notamment une grande importance pour les pays sous-développés en ce qui concerne l'agriculture, grâce aux applications possibles des isotopes radio-actifs.

14. Pour toutes ces raisons, la délégation égyptienne appuiera, dans ses grandes lignes, le projet de résolution commun (E/L.703) et, vu la grande responsabilité qui incombe au Secrétariat pour la préparation des études envisagées, elle est prête à appuyer toute proposition qui tendrait à aider celui-ci dans sa tâche.

15. M. PALAMAS (Grèce) exprime la satisfaction de la délégation grecque devant l'initiative que la délégation des Etats-Unis vient de prendre en proposant d'étudier les possibilités que présente l'utilisation de l'énergie nucléaire en tant que facteur de développement économique. En effet, l'énergie nucléaire est une force nouvelle qui pourrait révolutionner la production du monde entier et grâce à laquelle les peuples peuvent espérer améliorer leurs conditions de vie. La délégation grecque souligne la portée morale et politique de l'initiative que les puissances atomiques ont prise en vue de mettre leurs connaissances et leurs moyens techniques au service de l'humanité. L'énergie nucléaire doit être utilisée à des fins constructives et il faut étudier dès maintenant les incidences économiques du progrès scientifique réalisé dans ce domaine.

16. La Grèce ne peut apporter de contribution sur le plan technique, mais elle approuve la proposition contenue dans le projet de résolution des cinq puissances (E/L.703) et tient à exprimer sa reconnaissance aux auteurs de ce projet.

17. M. HASAN (Pakistan) souligne que les pays sous-développés dont les populations sont parfois dans une situation tragique sont désireux de participer aux progrès de la science qui sont liés à l'utilisation de l'énergie atomique, moyen d'encourager le développement économique. Cette nouvelle source d'énergie offre en effet de vastes possibilités pour l'amélioration du sort de l'humanité.

18. C'est pourquoi la délégation pakistanaise approuve la proposition contenue dans le projet de résolution des cinq puissances (E/L.703). Elle estime cependant qu'il serait utile d'ajouter, à la fin du paragraphe 1 du dispositif, les mots "en particulier dans les pays sous-développés". En effet, un certain nombre de ces pays s'efforcent de former des techniciens de l'énergie nucléaire et d'installer de petits réacteurs. L'étude prévue devrait leur fournir des renseignements sur les possibilités qui leur sont offertes dans ce domaine, compte tenu des ressources limitées dont ils disposent.

19. Le fait que les grandes puissances sont prêtes à faire profiter les autres nations de leurs connaissances

² *Ibid.*

dans ce domaine est un signe des temps et fait naître de grands espoirs pour l'avenir. La délégation pakistanaise espère que la résolution dont il est question sera adoptée à l'unanimité.

20. M. ASMAUN (Indonésie) estime qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement dans l'intérêt de l'humanité. La Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques représentait un premier pas dans cette voie et la proposition contenue dans le projet de résolution des cinq puissances (E/L.703) marque encore un nouveau progrès.

21. Il paraît inutile de souligner le rôle primordial que l'énergie atomique peut jouer dans le développement des pays sous-développés. A la Conférence afro-asiatique de Bandoung, l'Indonésie et les 28 autres nations participantes ont approuvé l'initiative que les puissances intéressées ont prise en vue d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. M. Bhabha, éminent savant indien, qui présidait la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, a fait observer dans son discours d'ouverture que le monde possédait des réserves d'uranium et de thorium suffisantes pour fournir l'énergie nécessaire en vue de permettre aux pays sous-développés d'atteindre le niveau des pays industrialisés et de permettre aux peuples du monde entier de continuer à améliorer leur niveau de vie pendant plusieurs dizaines d'années, peut-être plusieurs siècles. M. Bhabha a ajouté que, pour l'industrialisation des pays sous-développés, l'énergie atomique ne représentait pas seulement une aide, mais une nécessité absolue. Le 12 octobre dernier, devant la Première Commission, M. Bhabha, soulignant le rôle de l'uranium et du thorium dans le développement des pays sous-développés, a déclaré qu'aucune nation ou groupe de nations n'avait un monopole des matières premières atomiques et ne pouvait imposer sa loi à d'autres pays³. Enfin, à la Conférence de Genève, on a montré que, dans certaines conditions, l'énergie électrique obtenue à partir de l'énergie atomique pouvait dès aujourd'hui remplacer celle qui est obtenue au moyen de combustibles tels que le charbon et l'huile. La Conférence de Bandoung a eu pour résultat de faire comprendre aux pays de l'Asie et de l'Afrique que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques leur permettrait de sauter plusieurs étapes de leur développement et qu'ils pourraient ainsi atteindre, plus rapidement qu'on n'aurait pu le prévoir, un haut degré de développement économique.

22. Il faudrait donc que le Secrétaire général, en préparant le rapport proposé, ne perde pas de vue les besoins des pays sous-développés, car l'énergie atomique représente une occasion inappréciable d'éliminer la différence qui existe entre le niveau de vie des pays sous-développés et celui des pays industrialisés.

23. En terminant, M. Asmaun remercie M. Lodge des explications qu'il a données au sujet du projet de résolution et déclare que la délégation indonésienne appuiera ce projet.

24. M. STIKKER (Pays-Bas) remercie le représentant des Etats-Unis d'avoir exposé les résultats que son pays a obtenus dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il est encourageant de constater que les Etats-Unis et d'autres pays

sont prêts à faire profiter les pays peu favorisés de leurs avantages matériels et techniques.

25. Cependant, comme le représentant des Etats-Unis l'a fait observer, malgré les progrès réalisés, il ne faut pas s'attendre à des miracles du jour au lendemain et il faut veiller à ne pas faire naître des espoirs irréalisables. Que ce soit dans un proche avenir ou à une date éloignée, l'énergie atomique apportera certainement une contribution appréciable au développement économique. De toute façon, il est utile que tous les pays du monde fassent, individuellement ou ensemble, tous les préparatifs nécessaires, et c'est pourquoi on peut envisager de demander au Secrétariat de faire l'étude en question, ou même, si l'on voulait aller plus loin, proposer la création d'un nouvel organe.

26. Mais, comme le représentant des Etats-Unis l'a déclaré, il faut faire preuve de prudence en décidant des premières mesures à prendre, et la première étude doit être une sorte d'inventaire de tous les renseignements disponibles en vue de faciliter les études ultérieures.

27. La délégation des Pays-Bas appuiera le projet de résolution des cinq puissances (E/L.703), compte tenu des observations et des explications que le représentant des Etats-Unis a formulées.

28. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que ce n'est pas la première fois que le Conseil a été saisi de la question de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les pays sous-développés ont été les premiers à manifester leur intérêt à ce sujet et à suggérer que le Conseil leur facilite, en vue de leur développement économique, l'utilisation des connaissances techniques acquises dans ce domaine. L'année dernière, l'URSS a eu l'occasion d'appuyer une proposition concernant l'utilisation de l'énergie atomique.

29. L'Union soviétique a déjà réalisé des progrès remarquables en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique dans l'industrie. Ayant dépassé le stade des expériences scientifiques, elle est maintenant passée aux réalisations pratiques. Il existe dans l'Union soviétique une centrale utilisant l'énergie nucléaire, dont le fonctionnement donne toute satisfaction. L'URSS n'a pas l'intention de conserver le monopole de ces méthodes nouvelles et elle est prête, dans le cadre de la coopération internationale, à faire part de l'expérience qu'elle a acquise en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

30. En janvier 1955, le Gouvernement de l'Union soviétique a décidé d'accorder une assistance à d'autres pays, dans le domaine scientifique et technique et dans celui de la production, pour les aider à créer des bases scientifiques d'expérimentation en vue de développer les recherches sur la physique nucléaire et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Plusieurs accords ont été conclus. En mars 1956, une conférence internationale a été convoquée à Moscou; 11 pays y ont participé. A la suite de cette conférence, les Etats participants ont conclu une convention relative à l'organisation, à Moscou, d'un institut commun de recherche nucléaire.

31. A l'une des dernières sessions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le représentant de l'Union soviétique a indiqué que son gouvernement était prêt à faire part de l'expérience acquise en ce qui concerne la construction des entreprises industrielles, des centrales électriques, des réseaux d'irrigation, et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins

³ *Ibid.*, dixième session, Première Commission, 760ème séance.

pacifiques. A sa onzième session, la Commission économique pour l'Europe a étudié une proposition de l'Union soviétique visant à créer auprès de cette commission un organisme chargé d'étudier et d'envisager la collaboration des pays d'Europe dans le domaine de l'énergie nucléaire.

32. Le développement de la collaboration internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques peut et doit être orienté vers le développement industriel et économique des pays sous-développés et surtout des pays dont les ressources énergétiques sont peu développées. De son côté, l'URSS est disposée à élargir le cercle des pays avec lesquels elle pourrait coopérer en vue d'échanger des renseignements sur l'expérience acquise et d'apporter une assistance en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

33. Au dire des savants qui ont participé à la Conférence de Genève, l'ère de prospérité que l'on pourrait connaître grâce à l'énergie atomique n'est plus un rêve, mais peut devenir une réalité dans un avenir relativement proche. Les progrès réalisés à ce sujet devraient être utilisés, non à des fins militaires, mais à des fins pacifiques.

34. Le Conseil doit encourager les échanges de renseignements, les rencontres de savants, la collaboration entre les institutions scientifiques et les organismes de recherche. Il faut créer des conditions favorables pour permettre à tous les Etats d'utiliser l'énergie nucléaire, sans leur imposer de conditions militaires ou politiques.

35. La délégation de l'Union soviétique est favorable à l'ensemble du projet de résolution des cinq puissances (E/L.703) ; elle estime qu'il appartient au Conseil de prendre l'initiative dans ce domaine. Mais, étant donné l'importance de la question, il faudrait que le projet de résolution soit adopté à l'unanimité et, à cette fin, il serait utile d'apporter une modification au texte proposé. La délégation de l'URSS, sans présenter de demande formelle, a proposé à la délégation des Etats-Unis d'insérer dans le projet de résolution une phrase dans laquelle le Secrétaire général serait invité à présenter à la vingt-troisième session des propositions détaillées concernant la convocation, en 1957, d'une conférence scientifique et technique sur l'utilisation de l'énergie atomique en vue de contribuer au développement économique des pays sous-développés. La délégation des Etats-Unis a répondu qu'elle examinerait cette proposition et ferait connaître son avis. D'après les déclarations d'un certain nombre de représentants de pays sous-développés, la plupart d'entre eux accueilleraient favorablement cette modification.

36. M. STANOVNIK (Yougoslavie) rappelle que la Yougoslavie a toujours attaché une grande importance au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique et l'industrialisation ; elle a présenté à diverses reprises des propositions à ce sujet à la dix-neuvième session du Conseil⁴. A l'époque, les délégations, en majorité, ont jugé prématurées les mesures proposées par la Yougoslavie, mais l'appui que semble recueillir aujourd'hui le projet de résolution des cinq puissances (E/L.703) est un signe encourageant. Depuis la dix-neuvième session, de nombreux Etats ont commencé à prendre des mesures dans ce domaine, et des institutions internationales, notamment les commissions économiques régionales et certaines institutions spécialisées, s'intéressent déjà à la question.

⁴ Voir E/AC.6/SR.170 et 171, E/AC.6/L.119 et E/AC.6/L.120/Rev.1.

37. La délégation yougoslave estime donc que l'heure est venue pour le Conseil de s'occuper lui aussi du problème. Il est vrai que l'Agence internationale de l'énergie atomique va être prochainement créée, mais elle ne s'occupera que des aspects scientifiques et techniques, et non des aspects économiques de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Il faut donc féliciter les Etats-Unis d'avoir pris l'initiative de demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour. M. Stanovnik pense, comme d'autres représentants, que le Conseil doit se préoccuper surtout des besoins des pays sous-développés, le problème étant moins urgent pour les pays hautement industrialisés, qui peuvent produire de l'énergie à moindres frais par des méthodes classiques ; il convient donc que l'Organisation des Nations Unies fournisse aux pays sous-développés une assistance technique accrue dans le domaine de la technologie nucléaire.

38. La délégation yougoslave appuie en principe le projet de résolution des cinq puissances (E/L.703) parce qu'il reprend les principaux points du projet de résolution que la Yougoslavie avait présenté l'an dernier avec l'Égypte et l'Inde (E/AC.6/L.119) ; elle aura probablement d'autres suggestions précises à faire lorsque le Comité économique examinera la question.

39. M. OLIVIERI (Argentine) appuie également le projet de résolution (E/L.703). L'Organisation des Nations Unies doit en effet consacrer ses efforts à l'étude de tous les domaines où l'énergie nucléaire peut contribuer à accroître le bien-être de l'humanité. Il importe en même temps, comme d'autres délégations l'ont souligné, de tenir compte en particulier des besoins des pays sous-développés.

40. M. SOLLI (Norvège) signale que la Norvège et les Pays-Bas ont mis leurs ressources en commun en 1951 pour construire un réacteur et établir un Centre d'études sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, centre où se rencontrent des savants venus de nombreux pays.

41. A la dernière session de l'Assemblée générale, le représentant de la Norvège a souligné que ce centre était ouvert à tous les pays, et il a suggéré en particulier que les pays sous-développés n'hésitent pas à profiter des possibilités ainsi offertes. C'est pourquoi la Norvège donne aujourd'hui tout son appui au projet de résolution commun (E/L.703).

42. M. PSCOLKA (Tchécoslovaquie) rappelle que la délégation tchécoslovaque a appuyé, à la dix-neuvième session, le projet de résolution que certains pays sous-développés ont présenté au sujet de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Depuis lors, de nombreuses délégations ont souligné le rôle important que l'énergie nucléaire peut jouer dans le développement des pays sous-développés. La Tchécoslovaquie est donc entièrement disposée à appuyer le projet de résolution des cinq puissances ; elle espère même que les auteurs de ce projet accepteront la suggestion de l'Union soviétique en vue de la convocation d'une conférence.

43. La Tchécoslovaquie a toujours été en faveur de la coopération internationale dans le domaine scientifique, car cette coopération est l'un des meilleurs moyens d'établir des relations amicales entre les nations. C'est pourquoi elle a participé activement à la Conférence de Genève et aux discussions touchant la création d'une Agence internationale de l'énergie atomique ; elle a aussi accepté de faire partie du Comité scientifique créé

par l'Assemblée générale [résolution 913 (X)]. De même, comme le représentant de l'URSS l'a indiqué, la Tchécoslovaquie a participé récemment à la Conférence de Moscou organisée en vue de la création d'un institut de recherche nucléaire. Elle a en outre entrepris, avec l'assistance de l'Union soviétique, qui s'est traduite non seulement par une aide technique mais aussi par la fourniture de l'équipement technique nécessaire, la construction de centrales électronucléaires dont la production permettra, au cours de la période de 1965 à 1975, de satisfaire la demande supplémentaire d'électricité et de remplacer progressivement certaines installations classiques anciennes. Une centrale électrique assez importante fonctionnera d'ici cinq ans. Par conséquent, étant donné l'intérêt que la Tchécoslovaquie porte à ce domaine, elle ne manquera pas d'appuyer toutes les mesures que l'on pourrait prendre sur le plan international en vue d'utiliser l'énergie nucléaire au développement économique.

44. Le **PRESIDENT** invite le représentant de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) à prendre la parole.

45. **M. THORMANN** (Confédération internationale des syndicats chrétiens) dit que la CISC se félicite de l'initiative prise par les Etats-Unis. La Conférence de Genève a suffisamment fait ressortir que l'énergie nucléaire remplacera peu à peu toutes les sources classiques d'énergie et rendra des services inestimables à l'humanité tout entière. L'énergie nucléaire doit notamment jouer un rôle important dans le développement des pays sous-développés, car nombre d'entre eux ne produisent pas encore suffisamment d'énergie selon les procédés classiques. Il faudra sans doute beaucoup de temps pour que ces perspectives se réalisent, mais il ne semble pas qu'il soit trop tôt pour prendre les mesures pratiques qui s'imposent si l'on veut définir avec précision les possibilités qui s'offrent dans le domaine de l'atome et les limites à ne pas dépasser.

46. La CISC se rend parfaitement compte des répercussions énormes que le développement rapide de l'énergie atomique ne peut manquer d'avoir sur les institutions existantes. Nous sommes à la veille d'une révolution tant sociale qu'économique, qui ne se limitera pas à l'Europe et aux Etats-Unis, mais intéressera le monde entier et aura des conséquences plus importantes encore que ne le furent celles de la révolution causée au XIX^{ème} siècle par la découverte de deux nouvelles sources d'énergie, la vapeur et l'électricité. Il convient donc d'étudier dès maintenant tous les aspects, tant sociaux qu'économiques, de la question.

47. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées auront à jouer un rôle toujours plus important dans ce domaine. La CISC se réjouit à ce propos de la création prochaine d'une agence internationale, de même qu'elle note avec satisfaction les travaux du Comité scientifique pour l'étude des radiations ionisantes. Cet aspect de la question ne peut manquer d'intéresser les syndicats, dont les membres travaillent déjà ou travailleront par la suite dans les installations d'énergie nucléaire.

48. La CISC espère que la deuxième Conférence internationale pour l'échange de renseignements techniques concernant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui doit se réunir dans un délai de deux à trois ans [résolution 912 (X) de l'Assemblée générale], pourra s'occuper de la question des répercussions économiques et sociales de l'emploi de l'énergie

nucléaire, et que le Conseil fera peut-être une recommandation en ce sens à l'Assemblée générale.

49. La CISC espère également que le projet de résolution commun (E/L.703) recueillera l'appui unanime des membres du Conseil et qu'il marquera le début d'importants travaux de recherche sur tous les aspects de l'énergie atomique en tant que facteur de développement économique.

50. Le **PRESIDENT** invite la représentante de la Fédération syndicale mondiale (FSM) à prendre la parole.

51. **Mlle KAHN** (Fédération syndicale mondiale) souligne l'intérêt que les syndicalistes portent au problème de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, notamment en vue du développement économique des pays relativement moins développés. Mlle Kahn rappelle qu'à la Conférence de Genève, en 1955, la FSM s'est déclarée en faveur d'une coopération internationale étroite dans ce domaine et qu'elle a lancé un appel aux pays qui produisent déjà de l'énergie nucléaire pour qu'ils mettent leurs ressources et leurs connaissances scientifiques à la disposition d'autres pays; les débats de la dixième session de l'Assemblée générale et les négociations qui viennent d'avoir lieu à Washington pour l'élaboration du statut d'une Agence internationale montrent que les institutions internationales vont avoir un rôle important à jouer à ce propos.

52. En particulier, il appartient maintenant au Conseil d'étudier toutes les conséquences de cette importante évolution scientifique, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan humain. La nécessité de cette étude générale a déjà été soulignée de divers côtés, et le Comité scientifique créé à la dixième session de l'Assemblée générale [résolution 913 (X)] s'occupe déjà du problème. Il faut supposer que l'Agence internationale de l'énergie atomique récemment créée s'intéressera elle aussi à la question, comme le font à l'heure actuelle l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du Travail. Quant au Conseil, la tâche qui lui incombe dépasse le cadre scientifique et porte plus particulièrement sur les possibilités d'utilisation de l'énergie atomique en vue du développement.

53. La suggestion contenue dans le projet de résolution commun (E/L.703) au sujet de l'établissement d'un rapport sur les rôles possibles de l'énergie nucléaire dans les progrès du développement économique est fort intéressante. Mais la FSM estime qu'avant de vouloir exploiter au maximum les ressources qu'offre l'énergie nucléaire, il faut d'abord étudier tous les aspects du problème, sans oublier celui de la sécurité des travailleurs et des collectivités. Il convient en effet d'éliminer tous les dangers que peuvent comporter les nouvelles techniques atomiques avant d'appliquer ces techniques aux régions qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux régions sous-développées.

54. En raison de l'intérêt qu'elle porte à l'ensemble du problème de la création de nouvelles ressources énergétiques et matérielles, la FSM approuve les grandes lignes de la proposition de la France (E/2849 et Add.1). Elle tient enfin à renouveler la suggestion qu'elle a déjà faite à la Conférence de Genève, à savoir que les organisations syndicales internationales soient consultées lorsque l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées envisagent d'adopter des mesures en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins productives.

La séance est levée à 13 heures.